

Procuration de Monsieur Jean Charles Serra
 Baron de l'Empire de par laquelle il
 constitue son fondé de pouvoir et son
 procureur Dominique Andri de la ville de
 Commerce de la ville de Paris
 demourant à Paris au des nouvelles n° 37
 à l'effet de rendre le plan de la ville et de
 manifester sur son territoire de la commune, pour
 la mission d'un d'ici nous qui lui appartiennent
 dans cette partie de la ville de Paris et en demandant
 également, approuver l'usage de cette ville
 et de recevoir les revenus de la ville de Paris
 et de la ville de Paris en vertu de son pouvoir
 et de son pouvoir personnel pour et de l'Etat
 nous à l'indivision de la commune de l'empire
 de l'indivision de la commune de l'empire et
 nous en la ville, et avec toutes autres
 général de cette commune.

24.
 Landgericht des Saasen Terra,
 Käyfl. Französischen Kolonialrecht in Dresden.
 Serra, J.C.